



Fludes et Ésultats

N° 730 • juin 2010

Caractéristiques sociodémographiques et ressources des bénéficiaires et nouveaux bénéficiaires de l'APA

Premiers résultats des données individuelles APA 2006-2007

Fin 2007, en France métropolitaine, un bénéficiaire de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) sur deux a plus de 85 ans. Un quart des bénéficiaires a plus de 89,5 ans. La proportion de bénéficiaires de l'APA dans l'ensemble des personnes âgées de 75 ans ou plus s'élève à 17 %. Parmi les 1 064 000 personnes bénéficiaires de l'APA en métropole, 61 % vivent à leur domicile et 39 % en établissement. Qu'ils résident à domicile ou en établissement, un quart des bénéficiaires sont des hommes. Au delà de 92 ans, les bénéficiaires de l'APA résident majoritairement en établissement.

Les bénéficiaires de l'APA résidant en établissement sont le plus souvent célibataires, divorcés ou veufs : 88 % de femmes sont dans ce cas contre 69 % des hommes. Un bénéficiaire de l'APA sur deux a des ressources mensuelles supérieures à 938 euros, mais pour un bénéficiaire sur quatre ces ressources sont inférieures à 670 euros.

En 2007, 387 000 nouveaux bénéficiaires de l'APA sont rentrés dans le dispositif, dont 294 000 à domicile et 93 000 en établissement. Les personnes évaluées en GIR 1 ou 2 (dépendance lourde) représentent une part beaucoup plus importante des nouveaux bénéficiaires en établissement (45 %) qu'à domicile (26 %).

Clotilde DEBOUT

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique Ministère de la Santé et des Sports Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État



ALLOCATION personnalisée d'autonomie (APA), entrée en vigueur le 1er janvier 2002, s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus résidant à domicile ou en établissement et confrontées à des situations de perte d'autonomie. Cette allocation répondant aux besoins particuliers de chaque bénéficiaire permet de financer en partie des aides visant à compenser les difficultés de la vie quotidienne de la personne âgée : aide d'une ou plusieurs personnes, aides techniques ou aménagements du logement.

Gérée et payée par les conseils généraux, l'APA n'est pas soumise à conditions de ressources, mais le montant pris en charge par le conseil général varie selon les revenus des bénéficiaires.

Au 31 décembre 2007, 1 063 700 personnes bénéficient de l'APA en France métropolitaine.

Cette étude est basée sur un recueil de données administratives individuelles anonymisées sur les bénéficiaires de l'APA, les données individuelles APA 2006-2007 (encadré 1). Elle présente dans un premier temps une analyse de la situation des bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007, en France métropolitaine, selon différents critères (sexe, âge, lieu de vie, niveau de dépendance, situation matrimoniale et ressources) puis dans un second temps une analyse de la situation des personnes percevant l'APA pour la première fois (nouveaux bénéficiaires) en 2007 selon les mêmes critères.

La population étudiée – bénéficiaires de l'APA - diffère de la population des personnes âgées dépendantes. En effet, certaines personnes âgées dépendantes ne demandent pas à bénéficier de l'APA (phénomène de non-recours), soit par ce qu'elles ne souhaitent pas en bénéficier, soit par méconnaissance des aides existantes. Par ailleurs, le dénombrement et les caractéristiques de la population dépendante sont étroitement liés à la définition retenue pour qualifier la dépendance. En l'occurrence, l'éligibilité à l'APA est déterminée grâce à la grille AGGIR (ci-dessous) qui comporte six niveaux de dépendance. Seules les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'allocation.

La grille AGGIR

La grille AGGIR (Autonomie gérontologie groupes iso-ressources) classe les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie :

GIR 1

Les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.

GIR 2

Les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.

GIR 3

les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.

GIR 4

Les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage.

GIR 5 et GIR 6

Les personnes peu ou pas dépendantes.

Enfin, les personnes handicapées vieillissantes bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) peuvent choisir, lorsqu'elles atteignent 60 ans et à chaque renouvellement de la PCH, de conserver la PCH ou d'opter pour l'APA.

Un bénéficiaire de l'APA sur deux a plus de 85 ans

Fin 2007, les trois quarts des bénéficiaires sont âgés de 79 ans ou plus, un quart a plus de 89,5 ans (tableau 1). Si un bénéficiaire sur deux a plus de 85 ans, seuls 5 % d'entre eux ont moins de 70 ans. La pyramide des âges des bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007 met en évidence des effectifs moindres entre 89 et 93 ans, dus au déficit des naissances induit par la première guerre mondiale (graphique 1). Les bénéficiaires de l'APA sont très majoritairement des femmes (74 %), pour partie du fait d'une espérance de vie à 60 ans plus élevée (26,9 ans contre 21,9 ans pour les hommes¹).

17 % de bénéficiaires de l'APA parmi les personnes de 75 ans ou plus

La proportion de bénéficiaires de l'APA, au 1er janvier 2008, obtenue en rapportant les effectifs de bénéficiaires de la prestation d'une tranche d'âge2 donnée au nombre total de personnes du même âge, s'établit à 8 % en France métropolitaine chez les personnes âgées de 60 ans ou plus, et à 17 % chez les personnes âgées de 75 ans et plus. La proportion de bénéficiaires de l'APA augmente en effet très fortement avec l'âge (graphique 2a). Ainsi, en France métropolitaine en 2007, moins de 1 % des personnes âgées de 60 ans sont concernées par l'APA, contre 20 % des personnes âgées de 85 ans et 63 % de celles âgées de 95 ans. Quel que soit l'âge considéré, la proportion de bénéficiaires de l'APA est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

ENCADRÉ 1

Données individuelles APA 2006-2007

Afin d'affiner les données de cadrage dont la DREES dispose au plan national, la DREES a mis en place en 2008 et 2009, en partenariat avec 34 conseils généraux (dont 33 en métropole), un recueil de données administratives individuelles sur les bénéficiaires de l'APA. Les informations collectées concernent tous les bénéficiaires de l'APA ayant eu des droits ouverts à l'APA entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2007. Des données anonymisées concernant plus de 500 000 personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile ou en établissement ont ainsi été recueillies. Elles permettent de connaître le profil des bénéficiaires, leur prise en charge via l'allocation mais aussi leur parcours (évolution du niveau de dépendance ou changement de lieu de vie) au sein du dispositif de l'APA.

TABLEAU 1

Répartition des bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007 par GIR et lieu de vie

Niveau de dépendance	Domicile		Etablissement (*)		Total	
	Effectif	Répartition	Effectif	Répartition	Effectif	Répartition
GIR 1	13 000	2 %	80 000	19 %	93 000	9 %
GIR 2	123 000	19 %	163 000	39 %	286 000	27 %
GIR 3	142 000	22 %	75 000	18 %	217 000	20 %
GIR 4	368 000	57 %	100 000	24 %	468 000	44 %
Total	646 000	100 %	418 000	100 %	1 064 000	100 %

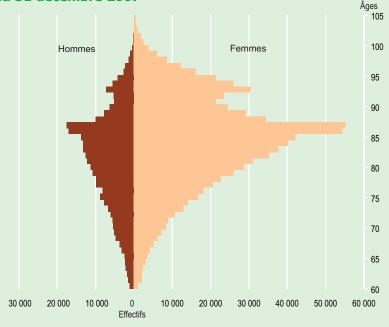
^{*} La structure des bénéficiaires de l'APA en établissement sous dotation globale a été extrapolée à partir de la structure des bénéficiaires de l'APA en établissement hors dotation globale.

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 33 départements.

Sources • Données individuelles APA 2006-2007- DREES.

GRAPHIQUE 1

Pyramide des âges des bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007



Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 33 départements.
Sources • Données individuelles APA 2006-2007- DREES.

INSEE, Bilan démographique et situation démographique, données 2007 provisoires

^{2.} Bilan démographique 2008 de l'INSEE.

Les personnes évaluées en GIR 1 ou 2, en situation de dépendance lourde, représentent 36 % de l'ensemble des bénéficiaires (tableau 1). Cette part varie fortement avec l'âge : 32 % à 70 ans, 40 % à 90 ans, plus de 50 % au-delà de 95 ans (graphique 2b). En effet, si la proportion de bénéficiaires de l'APA évalués en GIR 1 ou 2 dans l'ensemble de la population augmente continûment avec l'âge, la part de la population couverte par l'APA au titre des GIR 3 ou 4 atteint en revanche un palier (un peu au-dessus de 30 %) à partir de 92 ans. Ces mouvements résultent pour partie de l'aggravation fréquente de la perte d'autonomie qui conduit au reclassement en GIR 1 ou 2 d'une fraction notable des bénéficiaires évalués dans un premier temps en GIR 3 ou 4. Ces phénomènes ont notamment été mis en évidence dans une étude récente [Debout, 2010].

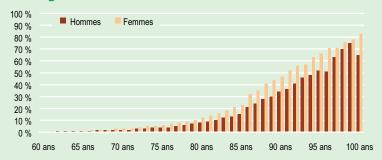
Au delà de 92 ans, les bénéficiaires de l'APA résident majoritairement en établissement

L'APA est fondée sur le libre choix du lieu de vie de la personne âgée et sur la possibilité, pour sa famille, de bénéficier d'un soutien dans l'aide qu'elle lui apporte. Elle est versée aussi bien à des personnes âgées vivant à domicile qu'à des personnes résidant en établissement. Au 31 décembre 2007, 646 000 personnes bénéficient de l'APA à domicile (61 %) et 418 000 de l'APA en établissement3 (sous dotation globale et hors dotation globale). À domicile comme en établissement, un quart des bénéficiaires sont des hommes. Cependant, pour les bénéficiaires de l'APA, la répartition entre les lieux de vie varie selon l'âge et le sexe.

Les bénéficiaires de l'APA résidant en établissement sont plus âgés que ceux vivant à domicile : un bénéficiaire de l'APA en établissement sur deux a plus de 86,4 ans et un bénéficiaire de l'APA à domicile sur deux a

GRAPHIQUE 2a

Proportion* de bénéficiaires de l'APA selon l'âge et le sexe



* Nombre de bénéficiaires de l'APA d'âge x au 31 décembre 2007 / nombre de personnes d'âge x.

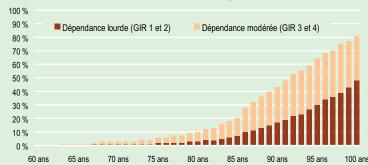
Lecture • En France métropolitaine, 15 % des hommes âgés de 85 ans et 23 % des femmes âgés de 85 ans sont bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007.

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 33 départements.

Sources • Données individuelles APA 2006-2007 - DREES, Estimations de population - INSEE (résultats provisoires établis fin 2009).

GRAPHIQUE 2b

Proportion* de bénéficiaires de l'APA au titre des différents GIR selon l'âge



 * Nombre de bénéficiaires de l'APA d'âge x au 31 décembre 2007 pour un GIR donné / nombre de personnes d'âge x.

Lecture • En France métropolitaine, 20 % des personnes âgées de 85 ans au 31 décembre 2007 bénéficient de l'APA, 7 % au titre du GIR1 ou 2 et 13 % au titre du GIR3 ou 4.

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 33 départements.

Sources • Données individuelles APA 2006-2007 - DREES, Estimations de population - INSEE (résultats provisoires établis fin 2009).

TABLEAU 2

Âges des bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007

	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	Médiane	Moyenne	Effectifs
Domicile					
• hommes	77,4 ans	87,5 ans	83,0 ans	82,3 ans	174 000
• femmes	79,0 ans	88,5 ans	84,6 ans	83,8 ans	472 000
• total	78,6 ans	88,1 ans	84,1 ans	83,4 ans	646 000
Établissement					
• hommes	74,5 ans	87,8 ans	82,4 ans	81,4 ans	105 000
• femmes	82,1 ans	92,9 ans	87,2 ans	86,6 ans	313 000
• total	80,1 ans	91,8 ans	86,4 ans	85,3 ans	418 000
Tout lieu de vie					
• hommes	76,3 ans	87,7 ans	82,8 ans	81,9 ans	105 000
• femmes	80,1 ans	90,3 ans	85,6 ans	85,0 ans	313 000
• total	79,0 ans	89,5 ans	85,0 ans	84,2 ans	418 000

Lecture • un bénéficiaire de l'APA sur quatre (3ème quartile) est âgé de plus de 89,5 ans.

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 33 départements.

Sources • Données individuelles APA 2006-2007- DREES...

3. La loi assimile également aux personnes résidant à leur domicile. celles qui résident, à titre onéreux, au domicile d'une famille d'accueil, dans un logement foyer ou sont hébergées en établissement pour personnes âgées dépendantes d'une capacité d'accueil inférieure à 25 places autorisées. Dans ce dernier cas. le contenu du plan d'aide obéit toutefois à des règles spécifiques. Dans la présentation des résultats, le terme « bénéficiaire de l'APA vivant à domicile » renvoie donc à l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile au sens de la loi.

plus de 84,1, soit 2,3 années d'écart (tableau 2). Cet écart peut s'expliquer notamment par le fait qu'une partie des personnes bénéficiant de l'APA vivent dans un premier temps à leur domicile avant de résider en établis-sement. La part des personnes résidant à domicile parmi les bénéficiaires de l'APA augmente avec l'âge jusqu'à 80 ans avant de diminuer (graphique 3) : 54 % des bénéficiaires de l'APA âgés de 65 ans vivent à domicile, contre 70 % à 80 ans et 45 % à 90 ans. La part des bénéficiaires de l'APA évalués en dépendance lourde (GIR 1 ou 2) est plus élevée en établissement (58 %) qu'à domicile (21 %). À l'inverse, fin décembre 2007, les personnes âgées évaluées en GIR 4 représentent 57 % des bénéficiaires vivant à domicile contre 24 % en établissement.

Les bénéficiaires de l'APA résidant en établissement plus souvent célibataires, veufs ou divorcés que ceux résidant à domicile

Parmi les personnes bénéficiaires de l'APA vivant à domicile. 35 % sont mariées4, contre seulement 17 % en établissement. La part des personnes célibataires, veuves ou divorcées est donc plus importante parmi les bénéficiaires de l'APA en établissement. Cet écart est plus particulièrement marqué pour les hommes. En effet, 63 % des hommes bénéficiaires de l'APA vivant à domicile sont mariés contre 31 en établissement. À l'inverse parmi les hommes résidant en établissement, un tiers d'entre eux sont célibataires (n'ayant jamais été mariés) et un tiers également (30 %) sont veufs.

77 % des bénéficiaires de l'APA à domicile acquittent une participation financière

Le niveau de ressources⁵ mensuelles médian des bénéficiaires de l'APA est de 938 euros fin 2007 (tableau 3). Ces ressources sont supérieures à 1 271 euros pour un quart des bénéficiaires et inférieures à 670 euros pour un autre quart. Le niveau de ressources médian des bénéficiaires de l'APA résidant en établissement (953 euros) est légèrement plus élevé que celui des bénéficiaires vivant à domicile (931 euros), mais les ressources des bénéficiaires résidant en établissement présentent une dispersion un peu plus forte que celle des ressources des bénéficiaires qui vivent à domicile. Le niveau de ressources médian des bénéficiaires varie peu selon le GIR, alors que la dispersion des ressources s'accroît avec le niveau de dépendance.

L'ouverture des droits à l'APA n'est pas soumise à conditions de ressources. Cependant, les bénéficiaires acquittent une participation appelée ticket modérateur, qui sert à financer une partie du plan d'aide notifié⁶.

À domicile, 23 % des personnes âgées bénéficiant de l'APA acquittent une participation nulle (graphique 4a). En effet, les personnes âgées dont le niveau de ressources mensuelles est inférieur à 0,67 fois le montant de la majoration pour tierce personne⁷ (MTP), soit 669,89 euros en décembre 2007, n'ont pas à payer de ticket modérateur (ticket modérateur nul). Les personnes ayant des ressources mensuelles comprises entre 0,67 MTP et 2,67 MTP (2 669,55 euros en décembre 2007) acquittent une participation mensuelle proportionnelle à leur niveau de ressources. Enfin, les personnes âgées ayant des ressources mensuelles supérieures à 2,67 fois le montant de la MTP acquittent une participation à hauteur de 90 % du plan d'aide. Ce

4. Statut matrimonial légal.

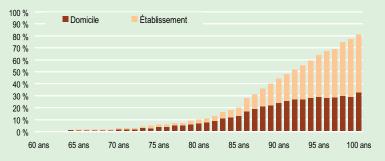
5. Les ressources prises en compte sont celles retenues pour le calcul modérateur de l'APA à savoir principalement le revenu déclaré figurant sur le dernier avis d'imposition ou de non imposition et les revenus soumis au prélèvement libératoire en application de l'article 125A du code général des impôts. Dans le cas d'un couple, les ressources du conioint. du concubin ou de la personne avec qui le demandeur a conclu un pacte civil de solidarité (PACS) sont également prises en compte. Si elles n'ont pas été réévaluées, elles peuvent prendre en compte des revenus d'années antérieures à celle en cours.

6. Le plan d'aide notifié recense les besoins du demandeur et les aides de toute nature nécessaires à son maintien à domicile dans le cadre de la prise en charge par l'APA, dans la limite d'un plafond réglementaire dépendant du GIR. Il est établi par une équipe médicosociale, dont l'un des membres au moins se déplace au domicile du bénéficiaire.

7. La maioration pour tierce personne (MTP) est attribuée à l'assuré au delà de 60 ans, titulaire d'un avantage ouvrant droit à cette majoration, et qui a besoin, avant 65 ans, de l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie. La MTP ne se cumule pas avec l'APA. Le montant mensuel de la MTP revalorisé chaque année. était de 999,83 euros pour l'année 2007

GRAPHIQUE 3

Proportion* de bénéficiaires de l'APA selon l'âge et le lieu de vie



* Nombre de bénéficiaires de l'APA d'âge x au 31 décembre 2007 / nombre de personnes d'âge x. **Lecture •** En France métropolitaine, 20 % des personnes âgées de 85 ans au 31 décembre 2007 bénéficient de l'APA, 13 % au titre de l'APA à domicile et 7 % au titre de l'APA en établissement.

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 33 départements

Sources • Données individuelles APA 2006-2007 - DREES, Estimations de population - INSEE (résultats provisoires établis fin 2009).

TABLEAU 3

Répartition des bénéficiaires de l'APA fin 2007 selon leur niveau de ressources

	Niveau de ressources mensuelles au sens de l'APA					
Lieu de vie	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	médiane	moyenne		
Domicile	696 €	1 235 €	931 €	1 039 €		
Établissement	632 €	1 351 €	953 €	1 086 €		
Total	670 €	1 271 €	938 €	1 056 €		

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 33 départements.

Sources • Données individuelles APA 2006-2007 - DREES.

dernier cas ne concerne que 3,5 % des bénéficiaires de l'APA à domicile en décembre 2007.

En établissement, pour les bénéficiaires de l'APA ayant des ressources mensuelles inférieures à 2,21 fois la MTP (soit 2 209,62 euros en décembre 2007), le ticket modérateur est forfaitaire et correspond au tarif dépendance afférent aux GIR 5 et 6 (137 euros par mois⁸ en moyenne), soit 32 % en moyenne des coûts facturés à la personne âgée au titre de la dépendance⁹. Fin 2007, l'immense majorité des bénéficiaires en établissement (92,9 %) sont dans ce cas (graphique 4b). 5,7 % des bénéficiaires en établissement ont des revenus compris entre 2,21 et 3,4 fois la MTP (3 390,42 euros). Reste alors à leur charge une participation financière fonction de leur niveau de dépendance et de leurs ressources. Pour les personnes dont les ressources mensuelles sont supérieures à 3,4 fois la MTP, soit 1,4 % des bénéficiaires en établissement en décembre 2007, la participation est égale à la participation minimale majorée de 80 % de la différence entre le tarif du GIR du résident et le tarif afférent aux GIR 5 et 6 (soit une participation égale à 87 % du tarif dépendance en moyenne tous GIR confondus).

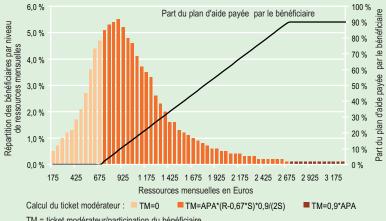
La participation financière réelle des personnes dépendantes ne se résume toutefois pas au seul ticket modérateur : il faut notamment y ajouter, à domicile, les besoins d'aide non couverts par le plan d'aide notifié et, en établissement, le tarif d'hébergement que ne couvre pas l'APA. En particulier, un ticket modérateur nul (à domicile) ne signifie donc pas forcément que les besoins de la personne âgée liés à la dépendance sont intégralement financés par l'APA.

294 000 nouveaux bénéficiaires de l'APA à domicile en 2007

En 2007, 387 000 personnes ont bénéficié de l'APA pour la première fois, 294 000 à domicile et 93 000 en établissement. Sont considérées ici comme nouveaux bénéficiaires

GRAPHIQUE 4a

Ressources mensuelles et part du montant du plan d'aide restant à la charge des bénéficiaires de l'APA à domicile (ticket modérateur)



TM = ticket modérateur/participation du bénéficiaire

S = montant de la Majoration pour Tierce Personne

R = ressources mensuelles du bénéficiaire

APA = montant du plan d'aide proposé

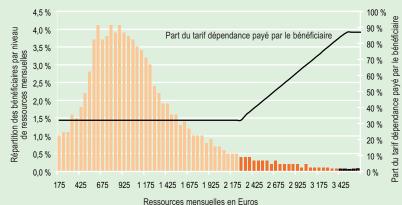
Lecture • Les bénéficiaires de l'APA qui ont un revenu mensuel inférieur à 2 670 euros ont une contribution financière à hauteur de 90 % du montant du plan d'aide : le conseil général finance le plan d'aide notifié à

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 33 départements.

Sources • Données individuelles APA 2006-2007- DREES.

GRAPHIQUE 4b

Ressources mensuelles et part du montant du tarif dépendance restant à la charge des bénéficiaires de l'APA en établissement (ticket modérateur)*



Calcul du ticket modérateur : ■ TM = TD 5/6 + (A - TD 5/6) x [R - (S x 2,21) / (S x 1,19)] x 80 % TM = tarif dépendance GIR5-6 ■TM=TD5/6 + (A-TD5/6)*80%

TM = ticket modérateur/participation du bénéficiaire

S = montant de la Maioration pour Tierce Personne

R = ressources mensuelles du bénéficiaire

A = tarif dépendance de l'établissement correspondant au GIR du bénéficiaire

TD 5/6 = tarif dépendance mensuel de l'établissement applicable aux résidents classés en GIR 5 et 6

Lecture • Les bénéficiaires de l'APA en établissement et qui ont des ressources mensuelles inférieures à 2 209.62 euros, soit 93 % des bénéficiaires de l'APA en établissement acquittent une participation financière à l'APA à hauteur du tarif dépendance afférent aux personnes en GIR 5 et 6 quel que soit leur niveau de dépendance.

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 33 départements

Sources • Données individuelles APA 2006-2007- DREES.

8. Dossier solidarité santé sur l'enquête résident (à, paraître), voir l'article sur le reste à charge, le tarif dépendance journalier moven en GIR5-6 en maison de retraite est de 4,56 euros.

9. [Espagnol, 2008], le montant moyen de la prise en charge de la dépendance est de 429 euros par mois fin 2007 (participation restant à la charge de la personne âgée incluse).

^{*} Le tarif dépendance mensuel applicable aux résidents classés en GIR 5 et 6 pris en compte pour le graphique est le tarif mensuel dépendance moyen en GIR 5 et 6 en France soit 137 euros. Cela correspond en moyenne pour l'ensemble des personnes en GIR 1 à 4 à 32 % du tarif dépendance.

GRAPHIQUE 5

« Taux d'incidence »* de l'APA en 2007 par âge à l'entrée et selon le sexe



^{*} Nombre de nouveaux bénéficiaires de l'APA d'âge révolu x à leur ouverture des droits à l'APA en 2007 / [(Personnes d'âge x-1 non bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2006 + personnes d'âge x non bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007)/2]

Lecture • Parmi les hommes âgés de 75 ans qui ne bénéficiaient pas de l'APA auparavant, 2 % ont bénéficié de l'APA pour la première fois en 2007

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 22 départements.

Sources • Données individuelles APA 2006-2007- DREES.

TABLEAU 4

Âges des nouveaux bénéficiaires de l'APA en 2007

	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Moyenne
Domicile				
hommes	76,6 ans	82,3 ans	86,6 ans	81,4 ans
• femmes	78,7 ans	83,9 ans	88,1 ans	83,2 ans
• total	78,1 ans	83,4 ans	87,6 ans	82,6 ans
Établissement				
• hommes	76,8 ans	83,1 ans	87,5 ans	81,8 ans
• femmes	81,3 ans	85,9 ans	90,6 ans	85,3 ans
• total	80,1 ans	85,1 ans	89,7 ans	84,3 ans
Tout lieu de vie				
• hommes	76,7 ans	82,5 ans	86,9 ans	81,5 ans
• femmes	79,3 ans	84,4 ans	88,7 ans	83,7 ans
• total	78,5 ans	83,8 ans	88,0 ans	83,0 ans

 $\textbf{Lecture} \bullet \textbf{Un nouveau bénéficiaire de l'APA en 2007 sur quatre (3e quartile) est âgé de plus de 88 ans.}$

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 22 départements.

Sources • Données individuelles APA 2006-2007 - DREES

ENCADRÉ 2

Âge moyen des bénéficiaires au 31 décembre 2007 versus âge moyen des entrants en 2007

L'âge moyen des bénéficiaires au 31 décembre 2007 est de 84, 2 ans tandis que l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires de l'APA en 2007 est de 83,0 ans. L'écart entre ces deux âges moyens ne correspond pas à la durée de perception de l'APA. En effet, les deux populations considérées ne sont pas les mêmes : la première correspond à des données de stock, la seconde à des données de flux. La population des personnes bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007 est constituée des personnes rentrées chaque année depuis 2002 (6 flux d'entrants successifs) et toujours bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007. Les personnes qui entrent (flux) dans le dispositif APA à un âge élevé perçoivent l'APA pendant une durée plus courte et sont donc sous-représentées au sein des bénéficiaires au 31 décembre 2007 (stock).

de l'APA en établissement uniquement les personnes n'ayant pas bénéficié de l'APA à domicile auparavant10. Le « taux d'incidence » de l'APA en 2007, égal au nombre de personnes qui bénéficient pour la première fois de l'APA durant cette année rapporté au nombre de personnes qui ne bénéficiaient pas encore de l'APA avant 2007, augmente nettement avec l'âge (graphique 5) : parmi les hommes âgés de 75 ans qui ne bénéficiaient pas de l'APA auparavant, 2 % ont bénéficié de l'APA pour la première fois en 2007, alors que cette proportion est de 16 % à 90 ans (les personnes passant de l'APA à domicile à l'APA en établissement, soit 86 000 personnes environ en 2007, ne sont pas considérées comme des nouveaux bénéficiaires). 69 % des nouveaux bénéficiaires de l'APA sont par ailleurs des femmes : les taux d'incidence par âge sont en effet en général un peu plus élevés pour les femmes que pour les hommes. La prépondérance des femmes est toutefois un peu moins marquée que dans les stocks de bénéficiaires (74 %) du fait d'une durée de perception de la prestation plus élevée pour les femmes (a priori liée au fait que les hommes ont un risque de mourir à chaque âge plus fort que les femmes).

Un nouvel entrant dans le dispositif de l'APA en 2007 sur deux a plus de 83,8 ans (chiffre non directement comparable à l'âge médian de l'ensemble des bénéficiaires de l'APA, encadré 2). Trois nouveaux bénéficiaires sur quatre ont 78,5 ans ou plus. En effet, même si l'allocation personnalisée d'autonomie s'adresse aux personnes âgées à partir de 60 ans, moins de 7 % des personnes bénéficiant pour la première fois de l'APA en 2007 ont moins de 70 ans. Parmi les nouveaux bénéficiaires de l'APA, une personne sur deux qui réside à domicile a plus de 83,4 ans (tableau 4). Les nouveaux bénéficiaires résidant en établissement sont globalement plus âgés puisque la moitié d'entre eux a plus de 85,1 ans.

10. Parmi les nouveaux bénéficiaires de l'APA en 2007 (« flux d'entrée »). seulement un quart sont des bénéficiaires en établissement, c'est-à-dire entrés dans le dispositif en 2007 directement par l'APA en établissement. sans avoir percu auparavant l'APA à domicile. À titre de comparaison, parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007, quelle que soit leur année d'entrée dans le dispositif, 40 % perçoivent l'APA en établissement, soit une proportion bien plus forte que parmi les seuls « entrants » dans le dispositif en 2007. Ce phénomène s'explique une personne bénéficiant de l'APA à domicile à son entrée dans le dispositif peut ensuite résider en établissement et bénéficier alors de l'APA en établissement. L'entrée en établissement peut intervenir dès la première année de perception de l'APA. Le passage de l'APA en établissement à l'APA à domicile est en revanche très peu fréquent.

Trois nouveaux bénéficiaires à domicile sur quatre sont en GIR 3 ou en GIR 4

Parmi les nouveaux bénéficiaires de 1'APA en 2007, 119 000 (31 %) sont en situation de dépendance lourde (GIR 1 ou 2) et 268 000 sont évalués en GIR 3 ou 4 (tableau 5). Les nouveaux bénéficiaires vivant à domicile sont pour la majorité d'entre eux en GIR 4 (54 %) ou en GIR 3 (20 %): 4 % seulement sont en GIR 1. Par ailleurs, les nouveaux bénéficiaires de l'APA qui entrent dans le dispositif avec l'APA en établissement (et n'ayant jamais perçu l'APA à domicile auparavant) sont plus souvent en situation de dépendance lourde: 45 % sont évalués en GIR 1 ou 2.

Parmi les nouveaux bénéficiaires de 1'APA en 2007, 31 % sont mariés et 69 % célibataires, divorcés ou veufs. 35 % des nouveaux bénéficiaires à domicile sont mariés contre 20 % des nouveaux bénéficiaires en établissement. Le niveau de ressources mensuel médian des entrants dans le dispositif APA en 2007 est de 1 054 euros (tableau 6). Ce niveau ne varie quasiment pas selon que les nouveaux bénéficiaires vivent à domicile (1 053 euros) ou en établissement (1 062 euros).

TABLEAU 5

Structure par Gir et lieu de vie* des nouveaux bénéficiaires de l'APA en 2007

Niveau de dépendance	Domicile		Etablissement (*)		Total	
	Effectif	Répartition	Effectif	Répartition	Effectif	Répartition
GIR 1	11 000	4 %	42 000	45 %	119 000	31 %
GIR 2	66 000	22 %				
GIR 3	59 000	20 %	51 000	55 %	268 000	69 %
GIR 4	158 000	54 %				
Total	294 000	100 %	93 000	100 %	387 000	100 %

^{*} GIR lors de la première évaluation du niveau de dépendance et lieu de vie à l'ouverture des droits à l'APA Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 22 départements

TABLEAU 6

Répartition des nouveaux bénéficiaires de l'APA selon leur niveau de ressources

Discordance	Niveau de ressources mensuelles au sens de l'APA					
Lieu de vie	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	médiane	moyenne		
Domicile	775€	1 437 €	1 053 €	1 202 €		
Établissement	688€	1 492 €	1 062 €	1 166 €		
Total	759 €	1 448 €	1 055 €	1 195 €		

Champ • France métropolitaine, extrapolation à partir des données de 22 départements

Sources • Données individuelles APA 2006-2007 - DREES.

Pour en savoir plus

- Bailleau G., Trespeux.F, 2009, « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2008 », DREES, Document de travail, n° 140, décembre.
- Debout C. 2010, « La durée de perception de l'APA, 4 ans en moyenne », DREES, Études et Résultats, n° 724, avril.
- Debout C., Lo S.-H., 2009, « L'Allo-cation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap au 30 juin 2009 », DREES, Études et Résultats, n° 710, novembre.
- Espagnol P., 2008, « L'Allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap au 31 décembre 2007 », DREES, Études et Résultats, n° 637, juin.
- Prévot J., 2009, « Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007 », DREES, Études et Résultats, n° 699, août.
- Perben M., avec la collaboration Deloffre A., 2005, « L'Allocation personnalisée d'autonomie au 31 mars 2005 », DREES, Études et Résultats, n° 415, juillet.
- Désequelles A., Brouard N., 2003, « Le réseau familial des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile ou en institutions », Ined, Population-

ÉTUDES et RÉSULTATS • n° 730 - juin 2010

Caractéristiques sociodémographiques et ressources des bénéficiaires et nouveaux bénéficiaires de l'APA

Directrice de la publication : Anne-Marie BROCAS • Direction scientifique : Stéphanie DUPAYS Rédactrice en chef technique : Elisabeth HINI Secrétaires de rédaction : Catherine DEMAISON, Nadine GAUTIER, Sarah NETTER

 $\textbf{Maquettiste}: L.O \bullet \textbf{Imprimeur}: JOUVE$

Internet: http://www.sante-sports.gouv.fr/etudes-recherches-et-statistiques-drees.html

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN 1146-9129 - N° d'AIP : 0001384 Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité de la directrice des publications, a pour objet la diffusion des publications de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou profes des publications de la UNELS. Les données utilisées sont l'identité, la protession, l'adresse postale personnelle ou prôtesionnelle. Conformément aux dispositions de la loid u6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement.

Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - mission publications et diffusion - 14 avenue Duquesne-75350 Paris 07 SP

ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouy.fr

Sources • Données individuelles APA 2006-2007 - DREES.